

Canada Province de Québec
Municipalité de Saint-Philippe-de-Néri
Le 2 mars 2021

À une séance régulière du conseil de la municipalité de Saint-Philippe-de-Néri tenue au centre municipal au lieu et heure ordinaires de ce conseil, le mardi 2 mars 2021, conformément à l'article 145 du Code municipal, sont présents : messieurs Alain Castonguay, Marco Lizotte, Gaston Roy, Noël Alexandre, Roland Lévesque et Frédéric Dionne formant quorum sous la présidence de son honneur monsieur le maire Frédéric Lizotte, présent à la séance ainsi que monsieur Pierre Leclerc, directeur général.

Ouverture de la séance

Monsieur le maire Frédéric Lizotte constate le quorum à 20 h et déclare la séance ouverte.

61-2021

Séance du conseil en temps du COVID-19

Le conseil de la municipalité de Saint-Philippe-de-Néri siège en séance ordinaire ce mardi 2 mars 2021 ;

Sont présents à cette séance messieurs Marco Lizotte, Alain Castonguay, Gaston Roy, Noël Alexandre, Roland Lévesque et Frédéric Dionne ainsi que monsieur le maire Frédéric Lizotte et monsieur Pierre Leclerc, directeur général. Le respect des distanciations et des mesures d'hygiène a été respecté ;

Considérant que tout conseil peut tenir ses réunions du conseil dans une salle, à la condition de respecter les consignes de la Santé publique, particulièrement celles concernant la distanciation et l'hygiène.

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par tout moyen de communication.

Considérant que tout conseil peut tenir ses réunions du conseil dans une salle à la condition de respecter les consignes de la santé publique, particulièrement celles concernant la distanciation et l'hygiène.

62-2021

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Considérant que les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance, pris connaissance du contenu de l'ordre du jour et que la lecture a été faite à cette séance ;

Il est proposé par : monsieur Gaston Roy
Et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal
4. Approbation des comptes
5. Comité de développement

6. Comité de la Famille et des Aînés
7. Vente pour taxes
8. Gala des mérites de l'École secondaire Chanoine-Beaudet
9. Deuxième demande d'accès aux documents de madame Nancy Aubert concernant les factures 2017, 2018, 2019 et 2020 d'Hydro-Québec au Lieu d'enfouissement sanitaire
10. Demande de Postes Canada (Route 230)
11. Reprise des activités et des actifs du Comité des loisirs Thiboutot
12. Appui à la ligne 9-8-8
13. Demande de subvention des travaux au 164 Route 230 — Programme d'aide à la voirie locale
14. Demande de monsieur Dany Hudon (Achat d'un terrain)
15. Engagement d'un employé municipal
16. Demande de l'OH du Kamouraska Est (Entretien du terrain)
17. Demande d'accès aux documents de madame Nancy Aubert concernant les factures d'honoraires 2018 des avocats des avocats dans le dossier de la plainte en éthique et en déontologie contre monsieur Frédéric Lizotte, maire
18. Suivi concernant les plaintes sur l'eau potable de madame Nancy Aubert, madame Lisette Thomassin et monsieur Jean Ouellet
19. Communication avec la Santé publique concernant la plainte sur l'eau potable
20. Correspondance
21. Période de questions
22. Ouverture d'une marge de crédit
23. Levée de l'assemblée

63-2021

Adoption du procès-verbal

Monsieur le maire Frédéric Lizotte s'informe auprès des membres du conseil, à savoir s'ils ont reçu la copie du procès-verbal du 16 février 2021.

Comme il appert et a été reconnu que chacun a reçu copie du procès-verbal,

Il est proposé par : monsieur Roland Lévesque

Et résolu unanimement de les ratifier et de les adopter.

À titre de directeur général/secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Philippe-de-Néri, je soussigné, Pierre Leclerc, atteste que la municipalité dispose des sommes nécessaires pour acquitter les dépenses effectuées au mois de février 2021, et ce, telles que présentées.

Pierre Leclerc, directeur général

Le rapport de l'état des activités financières de la municipalité et du Site d'enfouissement au 28 février 2021 a été déposé et remis aux membres du conseil.

64-2021

Approbation des comptes

Administration générale

Medial Conseils	Adhésion	335,50 \$
Bell Canada	Service	447,71 \$
Bell Mobilité	Service	224,30 \$
Hydro-Québec	Puits	1 809,82 \$
	Garage	494,85 \$
	Égouts	100,34 \$
Postes Canada	Timbres	317,33 \$
Collège Ste-Anne	Prix fin année	100,00 \$
Envir'eau	Honoraires professionnels	3 420,56 \$
Fondation Hôpital	Membres entreprises	75,00 \$\$
Salaires	Février	20 291,30 \$
Asisto	Eau potable — Phase 2	459,90 \$
APHK	Membre honoraire	50,00 \$
Chem Action	Pièces eau potable	1 868,34 \$
Club 50 ans et plus	Participation îlot	287,86 \$
Dionne Nicole	Bac rangement, enveloppes	27,41 \$
	Lettres recommandées	123,30 \$
Avantis coopérative	Plancher, membrane	3 255,07 \$
	Chauffe-eau, autres...	
Base 132	Journal février	196,61 \$
Landry Raynald	Vitres	45,00 \$
Le Placoteux	Avis public	133,79 \$
Publicité P. A. Michaud	Coroplast	229,95 \$
Réseau Québec Famille	Matériel promotionnel	203,51 \$
Tabagie Lunik	Fournitures bureau	<u>115,67 \$</u>

Total 34 613,12 \$

Solde dans EOP : 50 605,41 \$

Solde dans EOP — Avantages 105 955,09 \$

Site d'enfouissement

Air liquide	Bouteille	<u>355,59 \$</u>
-------------	-----------	------------------

Total 355,59 \$

Solde dans EOP : 99 788,42 \$

Solde dans EOP — Avantages 105 114,00 \$

Considérant que les membres du conseil ont reçu une copie de cette liste avant la séance du conseil, les comptes n'ont pas été lus. Monsieur le maire Frédéric Lizotte a mentionné le solde des comptes à payer, le solde aux livres et a demandé aux membres du conseil s'ils avaient des questions concernant ces comptes.

**Il est proposé par : monsieur Alain Castonguay
Et résolu unanimement que les comptes ci-dessus mentionnés soient acceptés et payés à qui de droit.**

65-2021 **Comité de développement**

Monsieur Alain Castonguay, président, informe les membres du conseil qu'aucune rencontre n'a eu lieu.

66-2021 **Comité de la Famille et des Aînés**

Monsieur Frédéric Dionne, conseiller, informe le conseil toujours la Covid.

67-2021 **Vente pour taxes**

Considérant qu'en vertu des articles 1022 et 1024 du Code municipal, le secrétaire-trésorier doit dresser la liste des arriérés de taxes ;

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes à recevoir, en date du 2 mars 2021 ;

Considérant que selon l'article 1038 du Code municipal, lorsque les immeubles situés sur le territoire de la municipalité locale sont mis en vente pour taxes municipales ou scolaires, la municipalité peut enchérir et acquérir ces immeubles par l'entremise du maire ou d'une autre personne, sur autorisation du conseil ;

Pour tous ces motifs ;

Il est proposé par : monsieur Frédéric Dionne

Et résolu unanimement que : 1) le conseil autorise le secrétaire-trésorier à transmettre à la MRC de Kamouraska la liste des propriétaires suivants inscrite sur le document incluant la liste des comptes de taxes municipales et scolaires.

Matricule	Cadastre	Montant	Taxes scolaires
5159-11-9643	4 007 908	1 357,14 \$	0,00 \$

2) monsieur le maire, Frédéric Lizotte, soit désigné comme représentant de la Municipalité en vue d'enchérir et d'acquérir, pour le nom de la Municipalité, les immeubles ci-après décrits, lors de la vente pour non-paiement de taxes devant se tenir au bureau de la MRC.

3) le conseil autorise monsieur le maire à signer les documents concernant ce dossier.

68-2021 **Gala des mérites de l'École secondaire Chanoine-Beudet**

Il est proposé par : monsieur Marco Lizotte

Et résolu unanimement que : les membres du conseil accordent un montant de 250 \$ pour le Gala des mérites.

69-2021 **Deuxième demande d'accès aux documents de madame Nancy Aubert concernant les factures 2017, 2018, 2019 et 2020 d'Hydro-Québec au Lieu d'enfouissement sanitaire**

Le directeur général fait la lecture de la lettre de madame Nancy Aubert datée du 19 février 2021 ainsi que la lettre de réponse adressée à madame Aubert par monsieur Pierre Leclerc, responsable de l'accès aux documents.

70-2021 **Demande de Postes Canada (Route 230)**

Le directeur général fait la lecture du courriel de madame Melany Grenier, agente de projets à Postes Canada, daté du 17 février 2021 concernant le changement de nom de Route 230 Est et Ouest pour Route 230 ;

Considérant qu'une copie de ce courriel a été transmise au directeur du service incendie intermunicipal de Saint-Pascal, soit monsieur Éric Lévesque

Considérant que par mesure de sécurité, d'efficacité de protection de la population, il ne serait pas sécuritaire de faire ces changements.

Il est proposé par : monsieur Alain Castonguay

Résolu unanimement que : la municipalité de Saint-Philippe-de-Néri avise Postes Canada qu'elle est contre ce changement d'adresse.

71-2021

Reprise des activités et des actifs du comité des loisirs Thiboutot

Considérant l'importance des activités de loisirs pour la santé des citoyens de la municipalité de Saint-Philippe-de-Néri ;

Considérant que les bénévoles du Comité des Loisirs Thiboutot sont dans une impasse en raison :

- D'un manque financier, puisqu'ils n'ont pas pu faire d'activités de financement compte tenu du contexte de la COVID ;
- Des investissements importants à faire sur les infrastructures (toiture, garage, terrain de balle...);
- Du manque d'implication citoyenne sur le CA (il y a 3 postes vacants depuis l'AGA qui s'est tenue en octobre 2020, et ce malgré plusieurs approches) ;
- Du manque de reconnaissance et des exigences élevées de certains citoyens.

Considérant que les membres du Comité des Loisirs Thiboutot ont mentionné à la municipalité de Saint-Philippe-de-Néri qu'ils sont presque tous démissionnaires au prochain AGA ;

Considérant que le CA du Comité des Loisirs Thiboutot a changé presque entièrement 5 fois en 6 ans, ce qui cause des pertes d'informations et met en péril la réception de certaines subventions qui ont été échelonnées sur 3 conseils ;

Considérant que 4 anciens CA ont mentionné que l'administration de l'organisme était lourde et qu'ils ont fait des demandes pour que des heures de l'agente de développement communautaire leur soient réservées pour les accompagner dans ces tâches ;

Considérant que les membres du Comité des Loisirs Thiboutot ont mentionné à la municipalité de Saint-Philippe-de-Néri qu'ils souhaitent dissoudre l'organisme et remettre les actifs (incluant les installations situées au 11 rue Chamberland) à la Municipalité ;

Considérant que la municipalité de Saint-Philippe-de-Néri ne souhaite pas voir les infrastructures du Comité des Loisirs Thiboutot être vendues à un particulier ;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par Monsieur Marco Lizotte,
Et résolu à l'unanimité :**

- Que la municipalité de Saint-Philippe-de-Néri mandate Madame Émie Vaillancourt, agente de développement communautaire, à effectuer les démarches pour la tenue du camp de jour estival ;
- Que la Municipalité accepte de reprendre les actifs du Comité des Loisirs Thiboutot (Lot 4 007 885) à condition que le tout soit légal et qu'il lui soit remis sous forme de don ou de transfert à coût nul ;
- Que la Municipalité s'engage à offrir des services de loisirs à la population philippéenne ;
- Que monsieur le maire soit autorisé à signer tous les documents concernant ce dossier.

72-2021

Appui à la ligne 9-8-8

Attendu que la détresse et l'anxiété touchent de plus en plus de gens ;

Attendu que des recherches menées par l'Association canadienne pour la Santé mentale démontrent que davantage de Canadiens, en particulier les plus vulnérables, pensent au suicide ;

Attendu qu'il existe des catalogues de numéros de téléphone pour appeler à l'aide ;

Attendu qu'une personne en crise ou en détresse doit obtenir de l'aide rapidement et facilement ;

Attendu qu'un simple numéro de téléphone à trois chiffres serait facile à retenir et pourrait faire une réelle différence ;

Attendu que le député fédéral de Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup, Bernard Généreux, a sollicité l'appui des municipalités :

Par conséquent,

Il est proposé par : monsieur Alain Castonguay

Et unanimement résolu que : la municipalité n'est pas d'accord pour soutenir cette demande tant qu'il n'y aura pas de confirmation de coût pour instaurer et opérer ce service.

73-2021

Demande de subvention concernant des travaux au 164 Route 230 et rue Pelletier-Zone industrielle — Programme d'aide à la voirie local

Pour faire suite aux discussions des membres du conseil avec monsieur Guillaume Bouchard, ingénieur.

Il est proposé par : monsieur Roland Lévesque

Et résolu unanimement que : le conseil mandate la firme Guillaume Bouchard ; pour présenter deux (2) demandes de subventions concernant les travaux énumérés ci-dessus.

74-2021

Demande de monsieur Dany Hudon (Achat d'un terrain)

Pour faire suite à la lecture de la demande de monsieur Dany Hudon.

Considérant que la municipalité avait déjà refusé antérieurement une offre semblable.

Il est proposé par : monsieur Noël Alexandre

Et résolu unanimement que : la municipalité refuse la demande de monsieur Dany Hudon concernant la vente des terrains sur les lots 4 006 599 et 4 007 075.

75-2021 **Engagement d'un employé municipal**

Il est proposé par : monsieur Marco Lizotte

Et résolu unanimement que : le conseil engage monsieur Louis-Marie Roy, au poste de journalier pour une période d'environ 5 semaines. Un document contenant les conditions salariales sera émis par la municipalité et signé par monsieur le maire.

Étant en conflits d'intérêts monsieur Gaston Roy, conseiller, s'est retiré de la salle pour ne pas prendre part à la décision.

76-2021 **Demande de l'OH du Kamouraska Est (Entretien du terrain)**

Il est proposé par : monsieur Frédéric Dionne

Et résolu unanimement que : 1) le conseil accepte de faire l'entretien du terrain au 10 rue Chamberland (OH du Kamouraska-Est) — Déneigement des allées piétonnières et tonte de pelouse, pour un montant de 1800 \$ pour l'année 2021.

2) Ce prix sera réévalué pour l'année 2022.

77-2021 **Demande d'accès aux documents de madame Nancy Aubert concernant les factures d'honoraires 2018 des avocats dans le dossier de la plainte en éthique et en déontologie contre monsieur Frédéric Lizotte, maire**

Le directeur général fait la lecture aux membres du conseil de la demande de madame Nancy Aubert, datée du 17 février 2021 et du suivi qui a été fait dans ce dossier.

78-2021 **Suivi concernant les plaintes sur l'eau potable de mesdames Nancy Aubert et Lisette Thomassin et monsieur Jean Ouellet**

Le directeur général informe les membres du conseil qu'une lettre a été transmise à madame Nancy Aubert, madame Lisette Thomassin et monsieur Jean Ouellet pour les informer que la municipalité est disposée à se rendre chez eux pour prendre des échantillons d'eau concernant la réglementation sur la qualité de l'eau potable.

79-2021 **Communication avec la Santé publique concernant la plainte sur l'eau potable**

Le directeur général informe les membres du conseil qu'il a eu une conversation téléphonique ainsi qu'un courriel de madame Geneviève Fontaine de la Santé publique ; informant le conseil que monsieur Michaud devrait communiquer à la municipalité les noms des citoyens pour l'analyse de l'eau potable selon le RQEP.

80-2021 **Correspondance**

Les membres du conseil ont pris connaissance des documents suivants :

- Aucune

Afin qu'ils soient soumis à la connaissance des membres du conseil avant de les déposer aux archives.

81-2021 **Période de questions**

Toutes les réponses aux questions posées ont été données lors de la séance.

82-2021 **Ouverture d'une marge de crédit**

Considérant que la municipalité devra faire des travaux d'environ 500 000 \$ en 2021 ;

Considérant que la majorité de ces travaux seront financés par la Taxe sur l'essence (TECQ 2019-2023)

Considérant que la municipalité recevra un montant de 806 415 \$ de la TECQ sur 5 ans ; soit 161 283 \$ par année ;

Considérant que le montant de 806 415 \$ sera dépensé au total d'ici la fin de l'année 2021.

Il est proposé par : monsieur Roland Lévesque

Et résolu unanimement que : 1) la municipalité ouvre une marge de crédit de 500 000 \$ à la Caisse Desjardins du Centre-Est de Kamouraska pour payer les travaux ci-dessus en attendant les versements de la subvention de la TECQ ;

2) monsieur le maire et le directeur général soient autorisés à signer les documents concernant l'ouverture de celle-ci.

83-2021 **Levée de la séance**

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés.

Il est proposé par : monsieur Gaston Roy

Et résolu unanimement que : la présente séance soit levée à 21 h 25.

Frédéric Lizotte,
Maire

Pierre Leclerc
Directeur général

Je, Frédéric Lizotte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 [2] du Code municipal.